



## **COMMUNIQUE DE PRESSE DE CENERGY HOLDINGS SA**

**Bruxelles, le 17 avril 2019**

Suite au communiqué de presse du 22 février 2019 (<http://www.cenergyholdings.com/investor-relations/regulatory-news/press-releases/>), Cenergy Holdings S.A. (Cenergy Holdings) annonce que le 16 avril 2019, la Commission du Commerce International (ITC) des États-Unis a bouclé son analyse de dommages et a déposé ses conclusions dans le cadre des enquêtes antidumping et antisubventions portant sur les tubes soudés de large diamètre (LDW) en provenance du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie.

L'ITC a conclu qu'un secteur de production aux États-Unis subit un dommage important en raison des importations de LDW en provenance du Canada, de Corée et de Turquie qui ont été jugées par le Département du Commerce américain comme étant vendues aux États-Unis à un prix inférieur à leur juste valeur et subventionnées par le gouvernement de la Corée. L'ITC a également considéré qu'un secteur de production aux États-Unis est menacé d'un dommage important en raison des importations à un prix inférieur à leur juste valeur de pipelines en provenance de Grèce.

L'ITC a statué que les importations de tubes structuraux LDW en provenance de Grèce ne causent pas et ne constituent pas une menace de causer un préjudice important à l'industrie américaine. Par conséquent, les tubes structuraux en provenance de Grèce ne seront pas couverts par des droits antidumping (AD) imposés par le Département du Commerce.

A la suite des décisions positives de l'ITC susmentionnées, le Département du Commerce des États-Unis rendra une ordonnance antidumping sur les importations de tubes et de tuyaux en acier en provenance de Grèce et des trois autres pays. L'ordonnance antidumping que le Département du Commerce rendra pour les importations futures de tubes et tuyaux en acier a en provenance de Grèce sera de 10,26 %.

Les importations de LDW en provenance de Grèce qui ont été introduites avant la date de publication de l'ordonnance de dumping du Département du Commerce ne feront pas l'objet d'une perception de droits de dumping - par conséquent, les droits de dumping précédemment perçus seront remboursés.

Cenergy Holdings considère que cette déclaration finale de l'ITC n'aura pas d'impact matériel sur ses résultats économiques consolidés. Cenergy Holdings considère également que sa filiale Corinth Pipeworks S.A. restera concurrentielle par rapport aux autres importateurs, ainsi qu'aux producteurs locaux de tubes de grand diamètre, vu les conditions du marché américain (nombre

accru de nouveaux projets) ainsi que la grande qualité des produits et des services offerts aux clients américains.

### **A propos de Cenergy Holdings**

*Cenergy Holdings est une société de portefeuille belge cotée à la Bourse de Bruxelles ainsi qu'à celle d'Athènes. Elle investit dans des sociétés industrielles de premier plan, se concentrant principalement sur la demande mondiale croissante dans les domaines du transport d'énergie, des énergies renouvelables et de la transmission de données. Le portefeuille de Cenergy Holdings est composé de Corinth Pipeworks et Cablel® Hellenic Cables, deux sociétés qui se trouvent à la première ligne de leurs secteurs respectifs à croissance élevée. Corinth Pipeworks est un leader mondial dans la fabrication de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un producteur majeur de profilés creux d'acier destinés aux projets de construction. Cablel® Hellenic Cables est l'un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins pour les secteurs susmentionnés.*

*Pour plus d'informations sur notre Société, veuillez consulter notre site web à [WWW.cenergyholdings.COM](http://WWW.cenergyholdings.COM)*

\*